



Date de dépôt : 28 novembre 2023

Rapport

de la commission de l'énergie et des Services industriels de Genève chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat approuvant les budgets d'exploitation et d'investissement des Services industriels de Genève pour l'année 2024

Rapport de Jean-Pierre Tombola (page 3)

Projet de loi (13384-A)

approuvant les budgets d'exploitation et d'investissement des Services industriels de Genève pour l'année 2024

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Budget d'exploitation

Le budget d'exploitation 2024 des Services industriels de Genève est approuvé conformément aux chiffres suivants :

- | | |
|--------------------------|--------------------------|
| a) total des produits : | 1 353 millions de francs |
| b) total des charges : | 1 309 millions de francs |
| c) résultat de gestion : | 44 millions de francs |

Art. 2 Budget d'investissement

Le budget d'investissement 2024 des Services industriels de Genève, s'élevant à 320 millions de francs, est approuvé.

Rapport de Jean-Pierre Tombola

1. Introduction

La commission de l'énergie et des Services industriels de Genève a examiné, lors de ses séances des 10 et 16 novembre 2023, le projet de loi 13384 approuvant les budgets d'exploitation et d'investissement des Services industriels de Genève pour l'année 2024 sous la présidence de M. Alberto Velasco. La commission a auditionné M. Michel Balestra, président du conseil d'administration, M. Christian Brunier, directeur général, et M^{me} Céline Gauderlot, directrice exécutive finances – des Services industriels de Genève – SIG, qui ont répondu aux questions des députés. Le procès-verbal a été tenu avec exactitude par M^{me} Fanny Guéret, qu'elle en soit remerciée.

2. Résumé des éléments et chiffres essentiels à la suite de l'audition des SIG et de la présentation de M^{me} Céline Gauderlot

Le présent rapport ne reprend pas l'intégralité des échanges, seuls les points marquants pour l'année 2024 ont été reportés. Les informations détaillées peuvent être trouvées dans l'exposé des motifs du PL 13384 du 1^{er} novembre 2023 et dans la partie concernant l'audition des SIG sur le projet de loi susmentionné. Le contenu de ce rapport se base sur l'audition des SIG ainsi que sur les éléments chiffrés renseignés dans le présent projet de loi.

La commission remercie les SIG de sa présentation, ses explications, ses prestations et sa politique d'approvisionnement visant à assurer la sécurité et l'approvisionnement énergétiques du canton qui s'inscrit dans le cadre des objectifs qui lui sont assignés pour faire face aux enjeux de la transition écologique.

Contexte

Le budget 2024 s'inscrit dans un contexte de tensions toujours importantes et d'incertitudes persistantes sur les marchés des énergies, dans la continuité de 2023.

Bien que les prix de l'énergie aient connu une décroissance depuis le début de l'année 2023, ces derniers restent très volatiles et peu rationnels, puisqu'ils réagissent au moindre événement géopolitique.

Par ailleurs, l'inflation reste persistante, et les taux d'intérêt n'ont cessé d'augmenter depuis la sortie de la zone d'intérêts négatifs sous l'action de la Banque nationale suisse pour juguler la hausse des prix.

Par souci de sécuriser l’approvisionnement énergétique du canton, une large partie des achats pour les livraisons 2024 a été faite en 2022, où les marchés étaient au plus haut. Ainsi, pour 2024, les coûts d’approvisionnement des énergies restent à un niveau très élevé.

En dépit de ce contexte, le budget des SIG démontre la volonté de l’entreprise d’assurer la sécurité d’approvisionnement énergétique du canton, tout en assumant des objectifs ambitieux vers la transition écologique.

C’est la raison pour laquelle, en 2024, en plus des missions et activités historiques des SIG (réseaux et ouvrages d’eau, d’électricité, du gaz, etc.), l’accent sera mis sur le déploiement des réseaux thermiques structurants ainsi que sur le développement d’autres activités en lien avec l’urgence climatique (géothermie, solaire, programme d’efficacité énergétique, gestion des déchets).

Résumé des données essentielles (en millions de francs suisses)

Rubrique	Réel 2022	Budget 2023 (millions de francs suisses)	Budget 2024 (millions de francs suisses)
Produits	1039	1291	1353
Achats énergies	-352	-602	-628
Charges de personnel	-267	-274	-286
Autres charges d’exploitation	-121	-112	-120
Redevances et incitations	-75	-83	-90
Autres produits et charges	-7	7	7
Résultat d’exploitation	215	221	237
Amortissements	-165	-165	-169
Charges financières nettes	-13	-12	-14
Prélèvement propriétaires	-10	-10	-10
Résultat de gestion	28	34	44
Investissements	212	297	320
Dettes nettes	413	442	559

Budgets d'investissements des SIG pour 2024

- Le programme d'investissements prévu dans le budget 2024 et dans le plan d'affaires quinquennal est très ambitieux.
- Les SIG prévoient 1,7 milliard de francs d'investissements sur 5 ans, soit une moyenne d'investissement de 340 millions de francs par année. Sur ce plan d'investissements de 1,7 milliard, 800 millions de francs seront consacrés à la transition énergétique, dont 600 millions de francs (35% des investissements totaux) pour les réseaux thermiques structurants GeniLac et GeniTerre ainsi que le développement d'autres énergies renouvelables locales. Si l'on ajoute à ce montant les charges liées au programme éco21 et à la géothermie, un total de 900 millions de francs sur 5 ans sera dédié à la transition écologique. Sur la partie des réseaux et ouvrages pour les activités dites historiques, 660 millions seront engagés pour la période 2024-2028. En particulier, 190 millions vont être investis pour la station d'épuration d'Aïre pendant cette période quinquennale et 175 millions vont être investis pour le projet Cheneviers IV pour assurer non seulement le traitement des déchets du canton mais également fournir une partie de la chaleur destinée au réseau thermique structurant GeniTerre.
- Concernant plus spécifiquement le budget 2024, 320 millions de francs seront investis pour couvrir, d'une part, les besoins de renouvellement des réseaux et ouvrages historiques des SIG et, d'autre part, respecter les engagements en matière de transition écologique en vue d'atteindre notamment les objectifs du plan directeur de l'énergie. Il s'agit d'une augmentation de 108 millions de francs par rapport aux comptes 2022 et de 23 millions de francs par rapport au budget 2023.
 - Ainsi, en 2024, 132 millions de francs seront dédiés à l'électricité, au gaz, à l'eau potable, aux eaux usées et au réseau télécom.
 - 118 millions de francs seront consacrés au développement des réseaux thermiques structurants (GeniLac et GeniTerre).
 - 12 millions de francs seront dédiés à la production hydroélectrique et photovoltaïque d'électricité.
 - 14 millions de francs seront dédiés à la poursuite de la réalisation de l'usine des Cheneviers IV.

Les produits des SIG en 2024

En 2024, les SIG prévoient une hausse des produits de 314 millions par rapport à 2022. Il s'agit d'une importante augmentation (+30%) provenant principalement de la partie énergies, ils attendent 266 millions de produits en

plus, soit plus de 50% d'augmentation entre 2022 et 2024. L'évolution de ce bloc d'énergie reflète l'évolution en miroir de ce qui se passe sur le marché de l'électricité et du gaz. Il y a un effet de croissance entre 2022 et 2024, puis à nouveau un retour à une certaine normalité au fil du temps que l'on observe aussi sur les achats d'énergies.

Les achats d'énergies en forte augmentation

Entre 2022 et 2024, les achats d'énergies augmentent de 80%. C'est 275 millions d'achats d'énergies en plus par rapport à 2022 et cela concerne notamment l'électricité avec une augmentation de 140 millions. Cette augmentation relève principalement d'un effet prix, car le centime par kilowattheure devrait être en hausse de plus de 50% entre 2022 et 2024 sur cette partie électricité, malgré le fait que les SIG absorbent une partie des besoins de la population genevoise par la production propre de l'entreprise qui se situe à environ 700 GWh. Sur les 2,5 térawattheures qu'il faut fournir pour satisfaire les besoins en électricité du canton, une partie importante est achetée sur le marché.

En 2024, il y aura également une forte augmentation de la partie très haute tension, à cause de l'augmentation des coûts refacturés par Swissgrid, et qui sont passés de 30 millions en 2022 à 60 millions en 2024. Pour la troisième année consécutive, Swissgrid augmente ses tarifs de façon importante. Cela est notamment dû au fait que Swissgrid supporte également la forte hausse du marché de l'électricité et la répercute sur ses clients, dont les SIG.

L'augmentation des coûts du gaz est également très forte, car celle-ci passe de 116 millions en 2022 à 219 millions en 2024, donc un centime par kilowattheure au niveau de l'approvisionnement qui augmente de près de 75%.

Les charges de personnel et les autres charges d'exploitation

Pour l'année 2024, les charges d'exploitation des SIG s'élèvent à 406 millions. Cette hausse des charges par rapport à 2022 est essentiellement liée aux charges de personnel, puisque les autres charges d'exploitation restent relativement stables entre 2022 et 2024.

Pour le budget 2024, les charges de personnel devraient être supérieures de +18 millions de francs par rapport aux comptes 2022 et au budget 2023 (+12 millions de francs). Les effectifs des SIG sont attendus à 1626 équivalents plein temps en fin d'année 2024, cela comparé à un niveau de 1619 en fin d'année 2022, soit une croissance nette des effectifs inférieure à 0,5% par rapport aux comptes 2022. Il s'agit d'une croissance des effectifs sur les activités en développement (notamment la thermique et le programme

éco21) qui est compensée par certaines optimisations sur les autres activités des SIG et par des départs à la retraite anticipée (qui ne sont pas systématiquement remplacés). Les éléments qui concourent à la croissance des charges de personnel sont liés aux augmentations salariales et en l'occurrence à l'effet de l'indexation.

D'autres augmentations des charges sont dues notamment au déploiement des compteurs intelligents et au renchérissement des fournitures et des consommables.

Redevances versées par les SIG

Les redevances des SIG budgétisées pour 2024 sont à 90 millions de francs, soit une augmentation de 14 millions de francs par rapport aux comptes 2022 et de 7 millions de francs par rapport au budget 2023. L'augmentation est due notamment à la redevance d'utilisation du domaine public qui passe de 34 à 46 millions entre 2022 et 2024. Il s'agit d'un effet mécanique du calcul de la redevance de l'utilisation du domaine public qui est fixé dans la loi sur les SIG. L'augmentation du revenu sur le réseau électrique entraîne donc mécaniquement une augmentation de la redevance de l'utilisation du domaine public.

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation des SIG pour 2024 s'élève à 237 millions de francs, soit une augmentation de 22 millions par rapport aux comptes 2022 et de 16 millions par rapport au budget 2023. Les SIG attendent une évolution favorable liée surtout à la croissance des activités en développement, notamment en termes de volumes liés à l'activité thermique, laquelle croissance est partiellement absorbée par une augmentation des charges en parallèle pour réaliser ces nouvelles activités.

Résultat de gestion

Le résultat de gestion des SIG est de 44 millions pour 2024 soit une augmentation de 10 millions de francs par rapport au budget 2023 et de 16 millions par rapport aux comptes 2022.

Endettement

Pour 2024, l'endettement se chiffre à 559 millions de francs, soit une augmentation de 117 millions de francs par rapport au budget 2023. M^{me} Gauderlot indique que le plan d'investissement des SIG est ambitieux,

mais en contrepartie le résultat d'exploitation ne va pas au même rythme, car il y a beaucoup d'actifs à déployer, notamment sur les réseaux thermiques structurants, avant d'avoir un retour sur ces investissements. Après s'être désendettés entre 2014 et 2023 de plus de 600 millions de francs, les SIG entrent dans une période de réendettement pour pouvoir financer leurs investissements, car leur capacité d'autofinancement n'est plus suffisante. Elle mentionne l'évolution attendue de la dette financière brute (les SIG sans leurs filiales) qui, si les projections d'investissements se réalisent, devrait augmenter de près de 400 millions entre 2023 et 2028. Sur la période 2024-2026, la dette brute comprend deux éléments qui se compensent. Il y aura environ 200 millions de remboursements d'emprunt pendant, dont 150 millions en 2025, en raison de la fin de l'emprunt obligataire qui a été levé par les SIG en 2015 pour 10 ans. En face, environ 360 millions de fonds devront être levés, dans le respect de l'enveloppe de 500 millions validé par le Conseil d'Etat pour financer les investissements à horizon 2026.

Travaux de la commission

Séance du vendredi 10 novembre 2023 : audition des SIG

- *M. Michel Balestra, président du conseil d'administration*
- *M. Christian Brunier, directeur général*
- *M^{me} Céline Gauderlot, directrice exécutive finances*

Pour votre attention, les éléments et chiffres essentiels de la présentation de M^{me} Gauderlot ont été résumés dans les pages précédentes du présent rapport. La partie suivante est concentrée sur la discussion et les échanges avec les commissaires. Pour le surplus d'information, je vous prie de vous référer au contenu de l'exposé des motifs du présent PL 13384 ainsi qu'à la brochure du budget qui y est jointe.

Discussion et échanges avec les députés

Un député (S) remarque que les chiffres sont en millions de francs suisses, mais il serait intéressant de savoir si ces accroissements sont dus à l'augmentation du prix de l'énergie ou dus également à l'augmentation de la consommation d'énergie. A la suite de quoi, M^{me} Gauderlot répond que, sur la partie réseau, ce sont aussi des chiffres importants, à savoir 570 millions de produits en 2024. Il y a presque 50 millions d'augmentation des produits entre 2022 et 2024, concernant essentiellement l'électricité. Il s'agit d'un effet de répercussions des coûts avec trois types de coûts principaux, à savoir la hausse des tarifs Swissgrid, la hausse du WACC fixé par le DETEC pour la distribution de l'électricité, un WACC qui est passé de 3,83% à 4,13% et les

coûts pour le déploiement des compteurs intelligents. Les SIG font face à une obligation légale sur ce sujet pour ses clients d'ici 2028.

Sur la partie énergie, elle mentionne le bloc des énergies par fluides. La partie la plus importante est celle de l'électricité. Cette partie connaît une croissance de 140 millions entre 2022 et 2024. C'est la répercussion ici uniquement des coûts d'approvisionnement en électricité. Cette hausse d'approvisionnement a donné lieu à une augmentation tarifaire appliquée au 1^{er} janvier 2024, à savoir d'environ 1,6 centime par kilowattheure (14% d'augmentation).

En réponse à la question du même député demandant s'il n'y a pas d'augmentation de la consommation des énergies, M^{me} Gauderlot répond par la négative. Sur la durée du plan, les SIG prévoient une augmentation des volumes en lien avec un certain nombre d'utilisations, mais ils n'observent pas de façon marquée cette croissance des volumes en 2024. L'approvisionnement reste globalement constant, à savoir 2,5 térawattheures par an. C'est ce dont les clients genevois ont besoin chaque année. Concernant la partie gaz, il y a deux effets qui s'inversent. Le premier est la diminution des volumes dès 2024, avec trois éléments principaux : un certain nombre de transferts de GWh à la thermique, l'effet du réchauffement climatique et des pertes de GWh à la concurrence, élément qui reste relativement stable dans leur projection par rapport au plan d'affaires précédent, ils n'observent pas de perte à la concurrence plus importante. *A contrario*, sur l'année 2024, il y a un effet du coût du gaz sur le marché dans l'évolution des produits. S'agissant de la partie thermique, les revenus thermiques sont attendus en hausse de 50 millions entre 2024 et 2028 avec une forte hausse des volumes. Les volumes s'élevaient à 460 GWh en 2022. Ils attendent une croissance à 625 GWh en 2024 et à 950 GWh en 2028. Tous les efforts sont fournis pour atteindre les objectifs cantonaux sur la thermique renouvelable.

Un député (PLR) demande ce que signifie le WACC. A la suite de quoi M^{me} Gauderlot répond qu'il s'agit du coût moyen pondéré des capitaux. C'est la rémunération autorisée par le DETEC sur l'utilisation des réseaux. Il s'agit d'une rentabilité maximale que les SIG peuvent appliquer à son réseau de manière à pouvoir autofinancer le renouvellement de ses investissements. L'ensemble des distributeurs sont en mesure d'appliquer ces 4,13% à la valeur nette comptable de leurs actifs pour les encourager à renouveler et assurer la sécurité de l'approvisionnement des cantons. Il s'agit d'une règle fédérale appliquée par l'ensemble des cantons.

En réponse à la référence du même député (PLR) faite à l'augmentation des salaires du personnel de 2,2% indiquée dans l'annexe du PL, M^{me} Gauderlot répond qu'il s'agit d'une hypothèse qui a été retenue dans le

budget 2024. Il s'agit d'une augmentation globale qui comprend l'indexation et les augmentations individuelles. A la suite de quoi, M. Brunier précise que les négociations n'ont pas encore commencé.

En réponse au souhait d'un député (LC) de savoir, au regard de l'évolution de la dette qui s'annonce pour les futures années, quelles seraient les répercussions sur les tarifs facturés aux clients et les éventuels problèmes qu'il y aurait sur le chantier de Cheneviers IV, M^{me} Gauderlot répond que la collaboration avec l'un des fournisseurs pour le projet Cheneviers IV a été arrêtée en raison, notamment, de problèmes techniques. Les SIG vont donc devoir relancer un appel d'offres sur le lot en question, ce qui impacte en effet l'échéance du projet. En revanche, tant que le retour des soumissionnaires sur le nouvel appel d'offres n'a pas lieu, elle n'a pas d'information permettant de parler de hausse sur ce lot.

Par ailleurs, M^{me} Gauderlot informe que la mise en service de l'usine des Cheneviers IV est désormais prévue pour début 2029 au lieu de fin 2026. Avant de prendre la décision d'arrêter avec le fournisseur, ils ont fait une analyse de risques complète sur les effets de cette fin de collaboration. Ils ont mis en place les mesures nécessaires en matière de maintenance pour assurer la continuité de Cheneviers III. Tout est mis en œuvre pour qu'il n'y ait aucun effet sur le traitement des déchets et sur la fourniture de chaleur. Ils continuent d'avancer sur le projet Cheneviers IV. Ils ont fini le travail sur la zone nord qui prévoyait la mise en place du cycle thermique et de la nouvelle turbine de la future usine. Aujourd'hui, ce sont ces derniers qui alimentent Cheneviers III. M. Brunier ajoute que cette affaire est délicate, car ils sont allés devant la justice. De manière générale, les SIG ont une série de fournisseurs qui ont des tendances à traiter l'Etat et les collectivités publiques de façon très différente de ce qu'ils font habituellement. Les SIG pensent que les fournisseurs doivent gagner leur vie, cependant il n'y a aucune raison pour que les collectivités publiques paient 15%, 20%, voire 30% plus cher. Ils ont rappelé à l'ordre plusieurs fournisseurs dans plusieurs affaires. Ils ont décidé de ne jamais céder au chantage. Il y a également des problèmes avec l'AIMP qui était pour le principe de ne pas favoriser le copinage. Aujourd'hui, il y a des entreprises qui sont spécialistes de l'AIMP, qui tapent très bas au niveau de l'appel d'offres, et qui ensuite viennent avec des avenants continuellement. C'est insupportable, car s'ils comptabilisaient les avenants, ce ne serait plus les meilleures, d'autant plus que souvent le niveau de qualité a baissé.

Un député (S) remarque que ces éléments doivent être communiqués au Grand Conseil, car les députés peuvent ensuite proposer des modifications. Il demande s'il peut faire une petite note pour la commission. M^{me} Gauderlot indique que l'effet de l'augmentation de la dette est différent selon les activités.

Ils ont un système de comptabilité et dette analytique. Ils analysent l'effet de l'endettement sur chacune des activités. Il n'y a pas d'effet de hausse du prix de l'électricité. Le WACC qui représente le coût moyen des fonds propres et étrangers inclut déjà un effet lié à la dette standard que Berne estime être représentative d'une structure de financement et de distributeurs. S'il est passé de 3,83 à 4,13, c'est parce que les marchés financiers ont connu une croissance importante. C'est indépendant de l'évolution de la dette des SIG. D'autres activités qui n'ont pas cette régulation sont plus touchées par l'évolution de la dette qui est cependant régulière au fil du temps. Elle ajoute que, sur l'enveloppe de 500 millions qui a été validée par le Conseil d'Etat, ils ont fait deux levées de fonds de 70 millions de francs chacune à des conditions financières favorables pour minorer le plus possible l'effet de la dette. A la suite de quoi, M. Balestra ajoute que le gros de la dette sera représenté par le développement des réseaux structurants qui seront financés par les tarifs accordés par cette commission. Dans le cadre de ces tarifs, l'amortissement de la dette sur la durée de vie des réseaux sera compris. C'est une dette supplémentaire, mais pour un revenu supplémentaire, avec une diminution des émissions de gaz à effet de serre de 20%. C'est voulu par 80% de la population dans la disposition constitutionnelle. C'est quelque chose qui a du rendement. A la suite de quoi, M. Brunier informe que les SIG avaient 1 milliard de dette. Ils savaient qu'ils allaient investir ensuite pour la thermique renouvelable. Durant la période où ils n'avaient pas beaucoup d'investissement, ils ont vraiment réduit la dette, ils étaient en dessous de 500 millions. Maintenant, la dette va augmenter, mais ce n'est pas inquiétant, car il y aura une rentabilité. Historiquement, ce qui s'est fait au niveau du développement du réseau du gaz dans les années 70, c'était pareil. C'est de la grosse infrastructure à développer, mais les quartiers sont en train d'être aménagés, etc. C'est le rôle d'une entreprise publique d'investir dans des équipements de base, mais la rentabilité est un « long marathon ». Cet endettement n'a rien d'inquiétant et est très bien géré.

Un député (UDC) remercie les auditionnés pour la présentation. Il demande à quel taux était l'emprunt de 2015, et si le prochain taux risque d'être un peu plus élevé. M^{me} Gauderlot répond que le taux d'emprunt était à 1,25% en 2015. Les premières tranches ont été élevées à des taux relativement proches, à 1,50. Ce sont des emprunts sur une durée de 20 ans. Ce à quoi M. Brunier ajoute que les milieux financiers trouvent que la gestion faite par les SIG est bonne. Leurs activités sont considérées comme porteuses d'avenir. C'est pourquoi ils ont une belle crédibilité sur le système financier pour pouvoir emprunter de l'argent.

Un député (UDC) remarque qu'il faut reconnaître que les SIG ont eu une politique assez conservatrice. Les SIG ne se sont pas positionnés sur le marché pour faire des bénéfices à court terme, mais plutôt sur le long terme, ce qui permet d'avoir une certaine stabilité des prix. En réponse à sa question concernant l'évolution sur les tarifs d'électricité sur les 5 ans, M. Balestra répond que les problèmes géopolitiques actuels ont créé un manque de capacité de production en Europe, en Allemagne, à cause de la diminution de la fourniture de gaz, en France à cause des problèmes des centrales nucléaires. Lorsqu'un marché rencontre une pénurie avec une forte demande, il y a une augmentation importante des tarifs. Il semble que ce soit en train de s'équilibrer gentiment. La France a donné des nouvelles rassurantes pour l'année prochaine. La Suisse prévoit les réserves d'eau et la construction de centrales à gaz pour combler un risque de pénurie, avec une possibilité de produire rapidement. Tous ces éléments lui font penser qu'il n'y aura pas de catastrophe de fourniture et que les prix vont se stabiliser. Mais il suffirait d'une extension des guerres, d'une réflexion non maîtrisée des pays producteurs de pétrole, etc., pour que cela n'arrive pas. Les SIG ont prévu une stabilisation des prix pour ces prochaines années.

M^{me} Gauderlot confirme le caractère irrationnel des marchés. Aujourd'hui, il y a encore des fluctuations importantes d'un jour à l'autre. Mais la courbe des coûts d'approvisionnement prévoit une décroissance, que ce soit sur l'électricité ou le gaz à partir de 2025. Mais on reste à des niveaux importants, à savoir entre 12 et 13 centimes par kilowattheure, alors qu'il était à 6 centimes il n'y a pas si longtemps.

Un député (UDC) demande ce qu'il en est des stations d'épuration de Villette et de Bois-de-Bay, et de la coopération avec la France, et M. Brunier répond que les stations d'épuration se développent de manière générale comme la population genevoise. Les exigences sont de plus en plus fortes et les technologies permettent d'être plus exigeant, notamment sur les micropolluants. Ils sont en train de finir l'installation à Villette. L'inauguration aura lieu dans les mois à venir. C'est un développement général de l'assainissement à Genève. La collaboration régionale fonctionne bien, car ils ont pu avoir le financement de Berne. La région annemassienne est impliquée, ce qui a permis d'avoir la taille critique et une subvention fédérale importante.

M^{me} Gauderlot précise que la subvention fédérale est de 80% de l'investissement fait sur les micropolluants.

Un député (Ve) se questionne sur la géothermie. Il observe que, jusqu'à présent, la géothermie était considérée comme de la recherche et développement. Maintenant, cela entre dans les investissements. Il suppose que les investissements seront répercutés sur des prix de vente, et M. Brunier

répond que cela entre dans le prix GeniTerre. Il y aura les différentes sources de chaleur, dont la géothermie.

En réponse à la question du même député demandant combien les SIG investissent dans la géothermie en 2024, M^{me} Gauderlot répond que, sur la partie investissement, il y a 3 millions. Le reste est encore en charges de recherche et développement. Il y aura une conversion entre charges et actifs plus importante sur cette activité au fur et à mesure. Ce à quoi M. Balestra ajoute que les géologues s'étaient trompés. Avec la cartographie 3D du terrain, ils se sont rendu compte qu'il n'y avait pas de failles là où les géologues disaient qu'il y en aurait. Ils ont trouvé de l'eau à température à l'endroit qui apparaissait clairement sur la carte 3D. Il a l'espoir qu'ils soient plus proches d'une capacité de produire que dans la période de recherche et développement. Il ajoute que ce sera un complément pour les réseaux de chauffage à distance. Ils ne sont pas en forte profondeur. M. Brunier confirme que l'utilisation opérationnelle de la géothermie commence. A la Concorde, il y a de la géothermie qui apparaît. Il y a le potentiel, mais il faut chercher la ressource et construire des petites usines dans un milieu très urbain. Ils ont une cartographie qui commence à être solide. Il faut trouver de l'eau, de la puissance et de la chaleur en conséquence. Ils ont aussi trouvé de l'eau froide, qui pourrait renforcer des endroits d'eau potable.

En réponse à la question d'un député (PLR) sur les types, M. Brunier répond que les types se trouvent dans la convention d'objectifs avec l'Etat. Ils ont des missions de base (fournir de l'eau, de l'électricité, etc.) qui se trouvent dans les lois. Ensuite, ils ont des opérations de business. Entre deux, ils font plein de choses, même avant cette convention d'objectifs. Il n'y avait pas d'inventaire sur ces activités. Le but est d'inventorier, ce ne sont pas des écritures comptables. Ils les listent, mais c'est eux qui les paient, ils ne reçoivent pas de subvention. C'est un document de communication. La liste se trouve dans la convention d'objectifs. M. Balestra ajoute que c'est une orientation dans les tâches d'intérêt général qui sont fixées. C'est une autorisation de dépenser lorsqu'ils n'ont pas de marge industrielle sur ces opérations. Ils leur disent ce qu'ils doivent faire, combien ils peuvent mettre, et cela clarifie la relation entre des tâches d'intérêt général et l'aspect industriel des SIG. Il y a eu des époques où les demandes étaient non formulées et, lorsqu'il y avait un problème, cela créait des discussions malsaines. Maintenant, tout est planifié et chiffré. Il n'y a pas d'opération comptable dans ces affaires, car ce sont des opérations qui sont financées par les SIG. Il y a des tâches faites par les SIG comprises dans les charges des SIG. M^{me} Gauderlot informe que la convention d'objectifs prévoit un montant global sur les tâches d'intérêt public pour la période 2020-2024 qui est de 325 millions de francs.

Dedans, il y a des tâches d'intérêt public qui concernent des activités d'exploitation (le programme éco21, l'économie d'énergie, la réduction des déchets, la géothermie, le jet d'eau, etc.) et des tâches d'intérêt public liées aux investissements. Dans ces dernières, il y a deux catégories principales : la partie thermique (100 millions sur la période 2020-2024 qui concernent les réseaux thermiques structurants) et la partie solaire. La partie exploitation se voit directement dans les comptes ou dans le budget (p. ex. des incitations versées pour éco21). Lorsqu'ils rendent compte sur les comptes de l'exercice, les montants dépensés pour chacune des catégories sont indiqués. La partie investissement ne se voit pas directement, car le reflet ce sont les dépréciations d'actifs (visibles uniquement dans les comptes consolidés de SIG publiés annuellement) liées à ces investissements, car ces derniers ont été engagés à la demande des propriétaires des SIG, mais sans les conditions de rentabilité attendues.

M. Brunier prend l'exemple de la géothermie. Au début, il n'y avait pas d'exigence de rentabilité, car c'était de la recherche et développement. Ce n'était pas dans leurs missions de base. Dès que la phase d'exploitation va commencer, cela ne sera plus une tâche d'intérêt public, mais ce sera une activité avec une rentabilité voulue raisonnable, un juste prix, etc. Lorsqu'ils font quelque chose qui n'est pas dans leurs missions et qui n'est pas rentable, il y a une autorisation de faire des activités non comptables. A la suite de quoi, M^{me} Stückelberg Vijverberg indique que le programme éco21 existait bien avant la convention d'objectifs. Il a été indiqué dedans pour savoir ce que ça représente en termes d'engagements pour les SIG, sans que cela ne change rien au fait qu'ils le faisaient avant.

En réponse à la question d'un député (S) concernant l'évolution des prix du marché de l'électricité pour les SIG au regard de certaines prévisions d'augmentation des prix par Swissgrid, M. Brunier répond que Swissgrid concerne les autoroutes et les lignes à haute tension. C'est une société privée avec un monopole public qui appartient à la Confédération. La société doit dimensionner les réseaux de haute tension. Ils décident avec la validation du Conseil fédéral la façon dont les prix augmentent. Les SIG sont informés des tarifs à prendre en compte. Si Swissgrid augmente les tarifs, cela va augmenter le prix des transports sur les factures des SIG. Les SIG n'ont aucune maîtrise. Ils suivent les marchés de manière très prudente. Ils essaient de faire bénéficier la population genevoise des meilleurs tarifs. M. Balestra ajoute que la Confédération a décidé de faire des réserves d'eau pour lutter contre un risque de pénurie. Ces réserves doivent être payées aux producteurs qui ne produisent pas pendant qu'ils constituent ces réserves. Le coût est de 1,2 centime par

kilowattheure dans l'augmentation présentée pour la sécurité d'approvisionnement.

Un député (S) remarque la stabilité du budget attribué au programme éco21 qui est de 19 millions de francs suisses en 2022, 2023 et 2024. Il demande si ce fonds a atteint une limite. M. Brunier répond par la négative. Ils peuvent faire plus. Parmi les 400 plus grandes entreprises à Genève, seulement 200 ont pris un programme d'économie d'énergie. Il y a un grand potentiel, car moins consommer est moins polluant et moins cher. Les économies d'énergie ont une durée de vie de 16 ans. Si les SIG mettent plus d'argent dans ce programme, ils seront davantage péjorés lorsqu'ils font un comparatif avec les concurrents. Il faut faire attention. Le canton de Genève et les SIG ont un programme d'économie d'énergie qui est l'un des meilleurs en Europe. Berne vient de voter une loi dans laquelle les programmes d'économie d'énergie seront un peu plus directifs. Mais certains cantons ont utilisé les entreprises d'énergie pour faire de la fiscalité et pas des économies d'énergie.

Une députée (S) indique qu'avec l'augmentation des produits, il y a une hausse des tarifs sur les particuliers qui pèsent lourd sur les ménages, cumulée avec l'inflation, la hausse des loyers, la hausse des primes, etc. Elle demande pourquoi il ne serait pas possible d'utiliser une partie du produit pour réduire l'augmentation des tarifs, et M. Brunier répond qu'il faut relativiser l'augmentation. Dans les charges d'un ménage ou d'une entreprise, cela représente entre 2 à 3%. Il comprend que les augmentations ne sont pas agréables. Mais il donne l'exemple pour un 3-pièces dont l'augmentation est de 6 francs. Aujourd'hui, les SIG ne sont pas responsables de la politique sociale du canton. Ce ne sont pas eux qui vont faire des rabais pour telle section de clients. Ils n'ont pas les fichiers des plus pauvres à Genève ou des entreprises en difficulté. Ils essaient de trouver des arrangements de paiement avec des entreprises qui ont des collaborations avec le département de l'économie. M. Balestra ajoute que tout ce qui est produit à Genève est vendu en cost-plus et pas au prix du marché, ce qui représente 45% de la consommation des clients. Malgré les augmentations dont les SIG ont été victimes, Genève est le deuxième canton le moins cher de Suisse, après Nidwald. Le travail fait à Genève entre l'autoproduction à cost-plus et les achats prudents d'énergie l'a été, selon lui, de manière très correcte vis-à-vis de leurs clients. Il n'a pas l'impression d'avoir fait une politique opportuniste pour augmenter les marges dans une période de crise. De plus, les prix sont contrôlés par Berne en fonction de la réalité des coûts d'approvisionnement, d'entretien du réseau, etc. Ils sont parfaitement dans la ligne de ce qui est prévu.

En réponse à la question concernant le développement de l'éolien à Genève, M. Brunier déclare que le canton est en train de développer un plan cantonal de l'éolien. Il rappelle qu'il n'y avait aucun potentiel à Genève dans la cartographie des vents au niveau fédéral. Depuis que les éoliennes sont plus grandes, il y a des couloirs possibles sur Genève. Cependant, plein de zones ont été ignorées à cause de l'aéroport. Le potentiel éolien est très bas à Genève. Ils parlent de quelques éoliennes seulement. Il y a une estimation de 2 à 3 sites qui auraient 2 à 3 éoliennes maximum. Au vu du rythme de développement des éoliens en Suisse, Genève est épargné encore quelques années. Les SIG ont des projets ailleurs. Ils les ont restructurés. Ils sont passés de 120 projets à une dizaine, car cela coûte cher. Ils ont 2-3 projets qui pourraient voir le jour dans les 5 à 7 ans. Ce sont des projets faits en accord avec la population, avec les pouvoirs locaux, les électriciens locaux.

Au sujet de la centrale biomasse prévue à Genève, M. Balestra répond que le conseil d'administration vient d'être mis au courant de l'évolution de ce projet. Ils sont prêts à partir, mais il y a eu des oppositions de la commune de Satigny. Le Conseil municipal est d'accord avec le projet, une conseillère administrative également, une conseillère administrative s'abstient et un conseiller administratif refuse et demande de mettre des points de collecte dans tout le canton pour faire des circuits courts. Le conseil d'administration des SIG est derrière le projet et attend que ces oppositions cessent. A la suite de quoi M. Brunier ajoute que c'est inquiétant, car certaines personnes commencent à adhérer à l'idée de mettre des points de collecte. Cette solution ne fonctionne pas, car si les points de récolte sont multipliés, il n'y aura pas une, mais cent oppositions. De plus, la qualité des déchets verts n'est pas bonne, il y a encore énormément de plastique. Il y a le syndrome de la goutte d'encre, si l'on met une goutte d'encre dans un verre, le verre sera coloré, alors que si on la met dans le lac, cela ne le colore pas. C'est la même chose avec les déchets verts. Si l'on met du plastique ou des produits toxiques dans les déchets, on pollue tout le bac, alors que si on en met dans une grande usine, c'est moins grave, d'autant plus qu'ils ont des traitements qui évacuent le plastique. Les communes ne peuvent pas contrôler la qualité des déchets verts. Le monde agricole soutient le projet, car ils ont des besoins de compost. S'ils décentralisent, le compost sera inutilisable à cause de sa qualité et sera brûlé aux Cheneviers. Ils sont fâchés, car un conseiller administratif a fait des conférences avec les SIG pour soutenir ce projet, et finalement il a changé d'avis.

En réponse à la question d'un député (S) concernant le développement du biogaz à Genève, M. Brunier dit qu'ils ont des projets pour le biogaz. Il y a beaucoup de besoins, car le biogaz permet de verdir le gaz naturel. Il faut le

développer. Ils ont peu de collaborations, car ils n'ont pas de réseau. Si l'on produit du biogaz au milieu de la campagne, ce sera plutôt pour un usage local et pas sur les réseaux des SIG. Ce sont des pistes qu'ils développent.

En réponse à la question d'un député (PLR), étant donné des problèmes avec un propriétaire terrien proche du port du Vengeron, qui demande si les SIG ont terminé la centrale de pompage, M. Brunier répond que l'usine a pris un peu de retard, non pas à cause du propriétaire, mais à cause d'une opposition d'une commune et surtout à cause des moules quagga. Elles sont très envahissantes et sont en train d'abîmer tous les lacs suisses, car elles n'ont pas de prédateurs et ne sont pas mangeables. Ils pensaient pouvoir filtrer pour les empêcher de rentrer, mais elles se reproduisent en faisant des larves qui peuvent passer le filtre. L'inauguration est prévue pour 2025, ensuite la production du froid et de la chaleur commencera. Il propose de faire une petite note sur ce sujet.

Un député (S) demande si les SIG réfléchissent à l'éventualité d'une réelle diminution des coûts de l'électricité au vu des événements politiques. Il pense que l'époque où le kilowattheure était constant est finie, car personne ne contrôle les événements politiques, on est sujet à des variations. M. Brunier répond qu'ils ont parlé de stabilité. Ils ont connu un prix de l'énergie qui était trop bas pendant un moment, les ouvrages en Suisse vendaient à perte. Il y a des risques de retournement de marché immenses. Ils parlaient d'un juste prix entre 5 et 7 centimes. A un certain moment, les barrages vendaient 2 à 3 centimes sur le marché, ils perdaient de l'argent. Ils ne pensaient pas que le retournement de marché allait être si grave, car ils sont passés de 3 centimes à 1,20 franc. Aujourd'hui, le prix est redescendu. Ils pensent que le prix va se stabiliser, mais il faut être prudent quant aux prévisions. M. Balestra ajoute que le conseil d'administration des SIG s'est opposé à la vision du marché européen il y a 10 ans, car l'électricité est une énergie stratégique. Un black-out coûterait 4 à 9 milliards par jour pour l'économie suisse. Le mégawatt était à 12 euros sur le marché européen avec des offres à prix négatif ou il a été à 80 francs avec la Grande Dixence. Personne n'a intérêt à construire une unité de production renouvelable chère si le prix sur le marché n'est pas un prix qui permet d'amortir cet investissement. Selon lui, les autorités fédérales doivent réfléchir à une planification de la production au niveau national pour une autonomie la plus grande possible. Si ce n'est pas fait, il ne se construira pas des unités de production 0 émission en Europe et il y aura un manque d'électricité. Lorsqu'on est à la veille d'un black-out et que la politique est à la suppression du moteur thermique pour passer aux voitures électriques sans savoir comment produire cette électricité, c'est n'importe quoi.

Le même député (S) explique que Genève est autoproducteur à hauteur de 20% et importe donc 80% d'énergie. Cela montre la fragilité en matière énergétique. Il faut que les politiciens genevois se mobilisent. A la suite de quoi, M. Balestra informe qu'au niveau national, il y a 65% d'hydraulique et 35% de nucléaire et que le renouvelable est en développement. En termes de volume d'énergies modulables, la Suisse est un des pays les mieux placés au monde. Si l'on veut supprimer le nucléaire pour 2050, il faut pouvoir construire des éoliennes et réfléchir à un nouveau modèle de financement pour le modulable, car il faudra que le business plan des grands ouvrages tourne même dans les périodes où ils ne turbinent pas.

La commission remercie vivement les auditionnés de leur présentation et de leurs réponses aux différentes questions.

M. Balestra annonce que son mandat de président des SIG ne sera pas prolongé au-delà du 31 janvier 2024. Il a éprouvé énormément de plaisir à travailler avec les personnes qui siègent dans la commission. Il les remercie infiniment de leur travail effectué pour la collectivité et de leur bienveillance pour les SIG avec ses budgets et ses comptes. A la suite de cette intervention, un député (UDC) remercie M. Balestra de tout ce qu'il a fait, que ce soit aux HUG ou aux SIG avec le tandem avec M. Brunier. La dette est passée de plus de 1 milliard à 400 millions de francs. Ils ont réglé le problème de la caisse de pension, et il y a tout ce qu'ils ont fait pour la mobilité, dans le social. Il le remercie au nom de toute la commission, et M. Balestra répond qu'il s'agit d'une réussite collective. Le duo Balestra et Brunier était exceptionnel. Les directeurs exécutifs sont excellents. L'ensemble du personnel des SIG a une vraie culture de l'entreprise et un vrai sens de la mission de service public. Il a éprouvé beaucoup de plaisir à participer à son développement. Un député (S) ajoute qu'il a siégé avec M. Balestra dans les années 90. Ils ont eu des échanges et des débats assez durs, mais à la fin ils trouvaient toujours des accords. Il le remercie, car il a été un très bon président des SIG.

Après échange et discussion concernant l'éventualité d'un vote sur le PL 13384, la commission décide de ne pas voter ce PL, car il n'a pas été officiellement renvoyé par la plénière du Grand Conseil.

Un député UDC indique qu'il y a deux possibilités : soit la commission se réunit jeudi prochain à 19h pour voter ce PL et envoyer le rapport pour le 28 novembre 2023, soit la commission attend le 1^{er} décembre 2023 pour voter, rend un rapport et demande l'ajout pour qu'il soit traité le 15 décembre 2023 avec la plénière du budget. Il propose de choisir la première solution.

Après discussion la commission décide de se réunir le jeudi 16 novembre prochain à 19h00 pour voter le PL. Un rapporteur de majorité sera désigné à

ce moment-là. L'avantage est qu'un rapport sera déposé, ce qui est important. La commission accepte cette proposition.

Un député (S) demande s'il est possible d'avoir une présentation sur la question du marché de l'énergie au vu de la complexité du sujet (comment sont fixés les prix, l'impact sur l'énergie renouvelable, etc.).

M^{me} Stückelberg Vijverberg répond que les SIG sont compétents pour traiter du sujet de la tarification. Elle indique qu'il faut un objet en lien avec cette audition, ce qui ne devrait pas être trop compliqué. Elle informe qu'elle prendra contact avec les SIG pour ce faire. La commission décide qu'une séance sera prévue pour le mois de janvier 2024.

Suite des travaux de la commission

Séance du jeudi 16 novembre 2023 consacrée au vote du PL 13384

Comme convenu, la commission de l'énergie et des Services industriels de Genève s'est réunie le jeudi 16 novembre 2023 pour voter formellement le PL 13384 approuvant les budgets d'exploitation et d'investissement des Services industriels de Genève pour l'année 2024.

Votes

Le président met aux voix l'entrée en matière du PL 13384 :

Pour : 14 (4 PLR, 3 S, 2 MCG, 2 UDC, 1 Ve, 1 LJS, 1 LC)

Contre : –

Abstentions : –

L'entrée en matière est acceptée.

2^e débat

Titre et préambule : pas d'opposition adopté

Art. 1 Budget d'exploitation : pas d'opposition adopté

Art. 2 Budget d'investissement : pas d'opposition adopté

3^e débat

Pour : 14 (4 PLR, 3 S, 2 MCG, 2 UDC, 1 Ve, 1 LJS, 1 LC)

Contre : –

Abstentions : –

Le PL 13384 est adopté à l'unanimité.

Conclusion

Le contexte d'inflation, de tensions et d'incertitudes sur le marché des énergies a confirmé le bien-fondé de la stratégie de l'entreprise en matière de transition énergétique et de contribution à l'indépendance énergétique du canton. En dépit de ce contexte particulier, le résultat de gestion des SIG attendu pour 2024 est budgétisé à 44 millions de francs. Ce résultat permettra à l'entreprise de limiter les hausses de son endettement net, après plusieurs années de baisse, destiné à financer l'ambitieux programme d'investissements pour la transition écologique. Le budget 2024 des SIG demeure le reflet d'une situation financière saine et maîtrisée.

Mesdames les députées, Messieurs les députés, au vu des explications qui sont présentées, la commission a accepté à l'unanimité le projet de loi approuvant les budgets d'exploitation et d'investissement des Services industriels de Genève pour 2024 et vous recommande de faire de même.